



Côtes-d'Armor

Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Saint-Brieuc, le 14 décembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suites des dépôts de plaintes contre 4 laiteries et filiales : La Confédération paysanne des Côtes-d'Armor auditionnée au commissariat de police le 09 décembre dernier

Le 24 novembre 2016, la Confédération Paysanne des Côtes-d'Armor avait été reçue par Bertrand LECLERC, Procureur de la République. Il s'agissait de déposer plainte contre les 4 principales laiteries et filiales qui collectent dans le département. Manifestement à l'écoute de la détresse paysanne provoquée par les crises successives et profondes qui touchent l'élevage breton, il avait promis d'étudier le dossier. Il a confié au commandant de police de Saint Brieuc de procéder à l'audition de 3 militants ce vendredi 9 décembre.

Pendant plus de 2 heures, l'occasion nous a été donnée de développer nos arguments attestant l'extorsion des laiteries à l'encontre des producteurs. Cela fait trop longtemps que les éleveurs laitiers subissent une vente à perte intolérable. Cette situation engendre de la précarité financière et fragilise psychologiquement des hommes et des femmes qui travaillent beaucoup. A la lecture des contrats ou des règlements intérieurs des coopératives, le rapport de force apparaît clairement en défaveur des paysans. Ceux-ci doivent s'acquitter de nombreuses exigences en termes de volumes et de qualité, sans quoi la laiterie peut suspendre la collecte ou rompre le contrat sans indemnité à verser. En contrepartie, l'éleveur ne peut suspendre ses livraisons s'il estime que la laiterie ne respecte pas ses engagements notamment en termes de prix.

Globalement, la plus grande opacité règne dans les laiteries en ce qui concerne la fixation des prix, l'organisation des coopératives qui s'affublent de filiales et de holding de droit privé, captant ainsi la part de la valeur ajoutée qui nous revient de droit. Cette véritable injustice s'exerce depuis des années avec une violence cachée. Elle se révèle pourtant au grand jour lorsque l'on regarde la prospérité internationale de l'empire Lactalis et que l'on s'intéresse à la rémunération indécente des dirigeants des coopératives.

➤ Contacts presse :

Jean-Marc Thomas, 06.77.86.36.96

Florence Le Saint : 06.22.51.57.48

Isabelle Connan : 06.77.60.40.11